

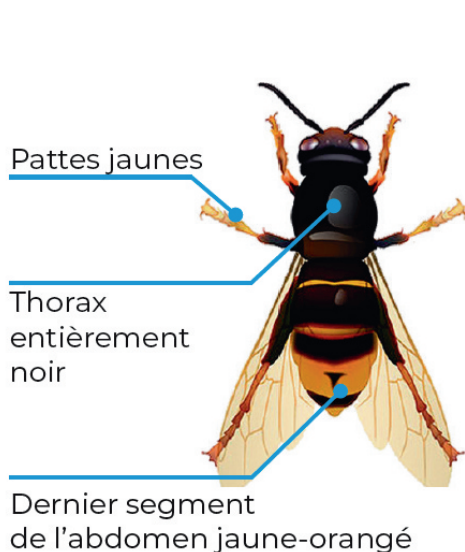
Lutte contre le frelon asiatique

NOUS SOMMES CONCERNÉS !

Détecté depuis 2015 dans la région Grand Est et depuis 2023 dans le Haut-Rhin, le **frelon asiatique** est maintenant présent sur l'ensemble du territoire hexagonal. Notre commune est concernée puisqu'un nid a été détruit récemment dans le Jardin des Libellules.

Le frelon asiatique est un **prédateur** des abeilles domestiques mais il peut également s'attaquer aux humains avec des conséquences pouvant être graves.

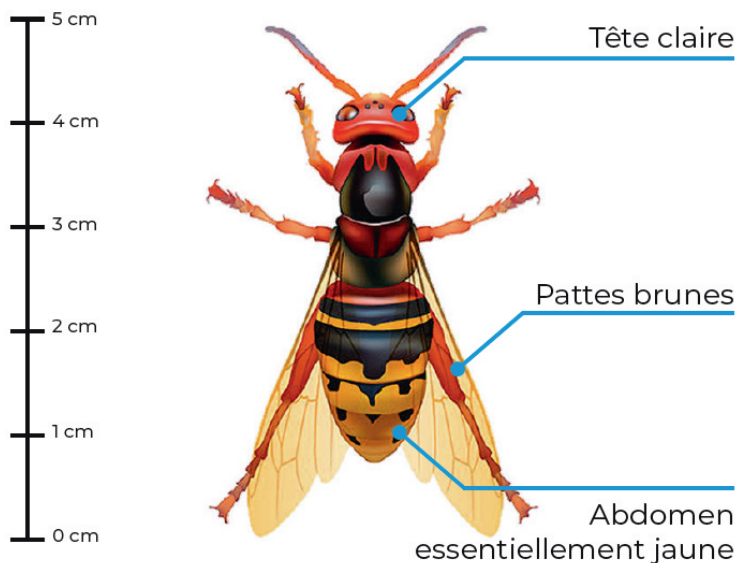
LE RECONNAÎTRE



Frelon Asiatique

Taille réelle 3 à 3,5 cm

À détruire



Frelon Européen

Taille réelle jusqu'à 4 cm

À préserver

COMMENT LUTTER ?

Les reproductrices ayant passé l'hiver à l'abri ressortent avec la hausse des températures, typiquement vers la mi-février, et se mettent en quête de sucre pour fonder un nid primaire au printemps. Ce nid contiendra une vingtaine d'ouvrières. L'été venu cette colonie se déplacera pour fonder un nid secondaire beaucoup plus gros pouvant comporter plusieurs milliers d'individus dont les besoins en protéines seront satisfaits par une intense activité prédatrice. C'est à l'automne que les mâles féconderont les futures fondatrices qui seules survivront à l'hiver. Puis le cycle pourra recommencer...

Le **printemps** est donc la meilleure période pour piéger les fondatrices, de février à fin avril. On peut envisager une seconde phase de piégeage en automne.

Il est impératif d'utiliser des **pièges sélectifs** afin de préserver la biodiversité. La commune en a acheté une quinzaine à répartir dans le village et nous sommes à la recherche de **volontaires** pour en assurer le suivi, essentiellement le renouvellement hebdomadaire de l'appât.

Si cette mission vous intéresse, merci de nous contacter (avant le 15 février)

Mairie d'Aspach
03 89 40 92 02
mairie@aspach.fr

! Appel à VOLONTAIRES !

DE MI-MARS À MI-MAI

Présence de fondatrices

Emergence des fondatrices

Vérifier la présence de fondatrices sur les fleurs, notamment les camélias ou les *Cotoneaster horizontalis*.

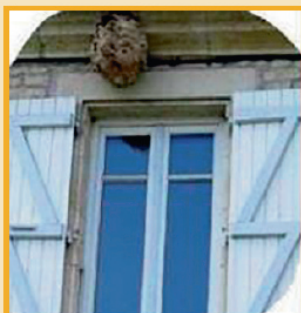


DE MI-AVRIL À MI-JUILLET

Découverte de nids primaires

Vérifier la présence de nids primaires une fois toutes les deux semaines :

soupendes des toitures, haut des fenêtres, nichoirs d'oiseaux, gouttières, granges, abris de jardin, garages, dépendances, parasols...



DE MI-AOÛT À MI-NOVEMBRE

Découverte de nids secondaires

Dans le quart supérieur des arbres (entre 10 et 30 m), lors de balades, jogging, nordic walking, promenade avec le chien...

(voir en page suivante comment différencier les nids secondaires d'autres structures, nids de pies, corbeaux, gui !)



Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

FRELON ASIATIQUE=DANGER

Il ne faut pas intervenir soi-même ou s'approcher à moins de 10 m d'un nid secondaire. La destruction doit être réalisée par un professionnel. Soyez prudent lors de vos travaux de jardins (taille de haies ou tontes) !

NID PRIMAIRE

Entre mars et mai, dans un endroit abrité, la fondatrice construit et s'occupe seule des larves dans un nid gros comme une orange.



Frelon asiatique

NID SECONDAIRE

La colonie issue du nid primaire, à partir de fin mai, migre dans un nid secondaire situé dans les arbres à plus de 10 m de hauteur. Exceptionnellement il peut s'installer à hauteur d'homme (haies, plaque d'égout). La taille du nid peut atteindre 1 m de diamètre et peut alors contenir plus de 2 000 individus.



Frelon asiatique

NID SECONDAIRE - CONFUSIONS POSSIBLES AVEC :



Nid secondaire



Boules de gui



Nids d'oiseaux, pies ou corbeaux

Le site lefrelon.com est également une source d'informations sur le sujet

VOUS L'AVEZ VU ? SIGNALEZ-LE !



Signalez un nid ou une observation d'individu sur www.lefrelon.com
Ou signalez-le à l'adresse courriel suivante : referentfa68@gmail.com
Et dans la mairie de la commune où a eu lieu l'observation.



LeFrelon.com

INTERSECTION RUE DE THANN - RUE DE LA LIBÉRATION

Dans le cadre de notre groupe de travail sur la réduction de la vitesse Rue de Thann, nos différentes rencontres en 2024 nous permettent d'entrevoir l'aboutissement de travaux de marquage au sol et de signalisation dès le printemps 2025.

Merci à l'ensemble du groupe d'habitants et d'élus pour leur engagement.

Ils ont tous pris en considération la nécessité d'un projet global et surtout les contraintes réglementaires qui nous incombent.

Les écluses doubles de la Steige vont voir le jour aux premières températures adéquates, mais aussi l'implantation en phase de test pendant quelques semaines d'un mini giratoire Rue de Thann à l'intersection avec la Rue de la Libération.

Le Bureau d'Etudes a réalisé les mesures, et notre partenaire pour le marquage au sol réalisera les travaux d'implantation.

Notre fil conducteur est toujours le même : réduire la vitesse en implantant des dispositifs physiques mais à des coûts adaptés et avec le moins de contraintes possibles, en respectant évidemment la réglementation.

D'autres dispositifs vont voir le jour pour arriver au terme d'une première phase de ce projet.

Nous avons prochainement rendez-vous avec la CEA pour la rétrocession de la Rue de Thann à la commune. Cette rétrocession à venir permet à la commune une plus grande souplesse dans la réalisation de ses dispositifs de sécurisation.

Encore merci à ceux qui se sont impliqués, nous nous verrons d'ici ce premier trimestre pour entériner le reste des décisions.

RENTREE 2025 - Inscription à l'école maternelle pour les enfants nés en 2022



Merci de passer en mairie avec les documents suivants (entre le 24 février et le 4 mars 2025) :

- le livret de famille (pas de photocopie) ou une copie intégrale d'extrait d'acte de naissance ;
- un justificatif de domicile ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge :
diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription, ainsi que des feuilles de renseignements à compléter pour l'inscription définitive auprès de l'école.

Cette démarche d'inscription auprès de l'école doit se faire après passage en mairie et avant le 28 mars 2025.

La directrice vous recevra uniquement sur RDV (☎ 09.60.48.14.11) à l'école élémentaire.

La directrice,
Aurélië MAURER

Bulletin municipal papier

Nous rappelons que le bulletin municipal « Tout Aspach » paraît trois fois par an et que tous les numéros sont disponibles sur le site communal parole-aspach.fr sous forme numérique. Un lien facilement visible figure sur la page d'accueil. Chaque parution est signalée sur l'application d'information Illiwap.

Pour recevoir le bulletin dans sa version imprimée il faut être inscrit sur la liste de diffusion en remplissant en ligne le formulaire disponible à l'adresse suivante (ou qr-code ci-contre) :

<https://forms.gle/LyX1cACdfSLYq13g8>

Les personnes déjà inscrites n'ont rien à faire. L'inscription est possible à tout moment ; elle sera prise en compte dès la parution suivante (prochain numéro prévu en mars 2025) et restera valable jusqu'à nouvel ordre (il n'est pas nécessaire de la renouveler pour chaque parution).

Si vous n'avez pas accès au formulaire en ligne, l'inscription peut se faire directement à la mairie.



formulaire d'inscription à la version imprimée du bulletin